



Soixante-dix-septième session
Point 137 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2022

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 octobre 2022

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/77/535, par. 6)]

77/3. Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* des ressources supplémentaires d'un montant de 3 524 600 dollars des États-Unis au titre du budget-programme de 2022, soit 848 600 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement), 2 481 700 dollars au chapitre 27 (Aide humanitaire), et 194 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant, 194 300 dollars, au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;
4. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 3 524 600 dollars ;
5. *Note* qu'il faudra rendre compte de l'utilisation faite du montant de 3 524 600 dollars dans le rapport sur l'exécution du budget de 2022.

21^e séance plénière
27 octobre 2022

¹ A/77/325.

² A/77/486.

